



Solutions & Associés
HUISSIERS DE JUSTICE

PAYE	COMPTABILISE
LE 12/01/22	12.238
PAR 8066	
DE 660	

Référence à rappeler
Affaire : HECTARE
c/ CONSTAT LES CLUSES
Vos refs : Arrêté PA Les Cluses
Nos refs : 16641 / OP / LR1

S.A. HECTARE

**75 ZI Les Portes Domitiennes
CS 30020
34741 VENDARGUES**

Nature de l'acte régularisé : Procès-verbal de constat affichage
Signifié le : 14.12.2021

PERPIGNAN, le 10.01.2022

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint, en retour, le relevé d'honoraires pour les 2 constats que vous m'avez demandé de régulariser dans cette affaire.

Je vous en souhaite bonne réception et vous remercie de procéder au règlement de son coût dans les meilleurs délais.

Il m'est dû suivant détail ci-dessous :

Date	Nature de l'opération	Hors taxe	T.V.A.	Débours	T.T.C.
07.10.21	PV constat affich. Arrêté Défrich.	273,21	54,64	2,15	330,00
14.12.21	PV constat affich. Arrêté PA	273,21	54,64	2,15	330,00
Total en euros>>>		546,42	109,28	4,30	660,00

A déduire votre provision :

SOLDE RESTANT DU

660,00

Que vous pourrez me faire parvenir selon le mode de paiement à votre convenance, en vous priant, lors du règlement, de bien vouloir indiquer les références portées en marge.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

François MILLET

HECTARE
URBANISME DURABLE
1 boulevard J.F KENNEDY
66000 PERPIGNAN
04 68 63 64 65
SIREN 351 333 600

SCP MILLET-BOURRET
Immeuble l'Odyssée
36 Avenue Éole, Tecnosud 2
66100 Perpignan
Tél 04 68 34 35 20 | Fax 04 68 35 02 11
contact@solutionsetassocies.com
solutionsetassocies.com

Merci d'effectuer vos règlements :



- par **CARTE BLEUE** par téléphone au **04 68 34 35 20** sur **solutionsetassocies.com**
- par **VIREMENT BANCAIRE** : IBAN FR76 1026 8025 2035 7361 0600 039 BIC COURFR21
- par **CHÈQUE** à l'ordre de : **SCP Millet-Bourret**

Membre d'une association de gestion agréée. Le règlement des versements et honoraires par chèque est accepté.
Conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit